

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE2^E SESSION

QUÉBEC, LE 9 MAI 2012

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 9 mai 2012

Aujourd'hui, à quatorze heures cinquante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 63 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et diverses dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.